

DEPARTEMENT DU RHONE  
MAIRIE  
**SAINT MARCEL L'ECLAIRE**  
69170  
Tél - fax. : 04 74 63 29 68  
Mail : [mairie@saintmarcelleclair.fr](mailto:mairie@saintmarcelleclair.fr)



## CONSEIL MUNICIPAL

### LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

#### Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre 2023 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI

MEMBRE EXCUSE : Mme C. ARSAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme S. JACQUET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que :

- Mme C. ARSAC a donné pouvoir à Mme E. COILLARD

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 14 novembre dernier. Une correction est apportée à l'onglet « Recensement de la population » il manque le nom CABOUX à Mme Catherine rappelle à l'assemblée.....  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
53 / 2023	Présentation des esquisses du projet école	Approuvé à la majorité
54 / 2023	Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) - déchets	Approuvé à l'unanimité

55 / 2023	Participation communale à la gestion des eaux pluviales Chemin du Berthier	Approuvé à la majorité
56 / 2023	Fin de compétences, cessation d'activité et dissolution du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)	Approuvé à l'unanimité
	DM n° 3 : Plaque de rue et plaques d'habitation	Approuvé à l'unanimité
	DM 4 : Réajustement budget fonctionnement dépenses	Approuvé à l'unanimité
57 / 2023	Maison traboule : avenant au bail : récupération des charges	Approuvé à l'unanimité

Le Maire  
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance  
Stéphanie JACQUET

